



AVIS PUBLIC DE SCRUTIN

Par cet **AVIS PUBLIC**, madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu ;
2. Les personnes candidates à cette élection pour le poste ci-après mentionné sont :
Poste de conseiller N° 1
 - **Raymond SAINT-AUBIN**
 - **Rémi TONDREAU**, Équipe Boucher
3. Vous ne pourrez voter que si vous êtes inscrit à la liste électorale, voir l'avis de révision sur le site Internet municipal au <https://lacmasson.com/ma-ville/elections-municipales>.
4. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures et au lieu suivant pour toutes les sections de votes # 1 à # 9 :
Dates : Jour de vote par anticipation : **Dimanche 4 décembre 2022, de 12 h et 20 h**
Jour du scrutin : **Dimanche 11 décembre 2022, de 10 h et 20 h**
Lieu : Hôtel de ville
88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
5. Vous pouvez assister au recensement des votes le dimanche 11 décembre 2022, au lieu et à l'heure suivants :
Lieu : Hôtel de ville
88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Heure : Vers 21 h et dès que la présidente d'élection aura reçu et compilé tous les relevés globaux du vote de chaque scrutateur.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 450 228-2543, poste 224, par courriel au : greffe@lacmasson.com ou par courrier au : 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0.

Donné à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 23 novembre 2022.

Judith Saint-Louis
Présidente d'élection
SM-41

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière et présidente d'élection de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 novembre 2022 l'avis public ci-haut à la page ___ du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut, sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.